



OIC/SUM-11/2008/INF/RES-FINAL

**RESOLUTION
SUR
L'INFORMATION**

**ADOPTÉE PAR LA
11^{ÈME} SESSION
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET
(session de « la Oummah islamique au 21^{ème} siècle »)
DAKAR – RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
6-7 RABI AL-AWAL 1429H
(13-14 MARS 2008)**

Index

No.	Sujet	Page
1.	Résolution sur No. 1/11-INF(IS) sur le Fonds mondial de Solidarité numérique	3

RESOLUTION N° 1/11-INF(IS)
SUR
LE FONDS MONDIAL DE SOLIDARITE NUMERIQUE

La onzième session de la Conférence islamique au sommet, (session de « la Oumma islamique au 21^{ème} siècle »), tenue du 5 au 6 Rabi' Awwal 1429 H (13 - 14 mars 2008) à Dakar, République du Sénégal ;

Prenant en considération la déclaration du Millénaire du 8 septembre 2000 engageant les Chefs d'Etat et de Gouvernement du monde à faire "en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), soient accordés à tous, conformément aux recommandations contenues dans la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de 2000".

Rappelant l'importance que NOUS accordons à cette question, qui figure dans le Programme d'Action décennal adopté par la troisième session extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet tenue à Makkah Al-Moukarramah et qui a été débattue, par la suite, aux niveaux de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères et du Comité permanent pour l'Information et les Affaires Culturelles (COMIAC) ;

- 1) **ENCOURAGE** la coopération entre le Fonds mondial de Solidarité numérique et le Secrétariat général de l'Organisation de Conférence Islamique, qui ont signé un Mémoire d'entente dans ce sens.
- 2) **ENCOURAGE** le Fonds mondial de Solidarité numérique et le Secrétariat général de l'Organisation de Conférence Islamique à lancer un vaste programme pour la fourniture de 500 000 (Cinq cent mille) ordinateurs aux pays membres de l'OCI les moins développés
- 3) **EXHORTE** les Gouvernements et institutions de l'Organisation de la Conférence Islamique, en étroite collaboration avec les Etats bénéficiaires, à contribuer volontairement à la réussite totale de ce Programme.
- 4) **INVITE** les Etats membres à adhérer au Fonds de Solidarité numérique, à contribuer à son financement, à appliquer les principes de 1% de solidarité numérique et à encourager leurs institutions publiques et privées à le mettre en œuvre au niveau national.